



Tribunal de proximité -condamnation aux dépens

Par kristelie

bonjour

suite à un litige avec un garage automobile suite a des dégradations sur le bas de caisse de mon véhicule , je me retrouve devant le tribunal de proximité. Je n'ai pas pris d'avocat faute de moyen et de droit à une aide pour en prendre un mais la partie adverse oui. Dans ces conclusions l'avocat demande à ce que je sois condamné aux dépens 1500? (pour un préjudice à 1600? sa semble beaucoup) . Comme je ne pas prendre le risque de perdre 1500 ? je souhaiterai savoir si j'abandonne la procédure est ce que je peux être condamné à payer les dépens quand même ou les frais d'avocat. et comment je dois procéder , je vous remercie par avance pour votre aide

cordialement

Par ESP

Bonjour

Il serait étonnant que l'avocat adverse ait travaillé gratuitement... Mais êtes-vous sûr de perdre cette procédure ?

Par kristelie

non mais bon le risque est grand . J'aimerais négocier mais apparemment comme je ne suis pas avocate il ne peut pas me parler

C'est quand même gonflé de me demander aux perdants de payer l'avocat quand la procédure permet de se représenter soit -même .

Par kristelie

désolée j étais dans mes pensées j'ai oublié de vous remercier pour votre réponse